

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1907

SOIXANTE ET TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1907

LE FLORIN D'OR
DE
FLORENT DE HAINAUT
PRINCE D'ACHAIE
(1289-1297)

Contrairement à ce que l'énoncé du titre ci-dessus pourrait faire supposer, ce n'est point d'une monnaie nouvelle, récemment sortie de terre, que je me suis proposé d'entretenir les lecteurs de la *Revue* dans le présent article. Il s'agit, ici, tout uniment, d'une pièce bien connue, pour laquelle diverses attributions ont été proposées sans rencontrer beaucoup d'adhésions, il faut bien l'avouer, par Chalon (1), par Morel Fatio (2) et par d'autres numismatistes non moins éminents.

Cette pièce, dont il n'est peut-être pas inutile de donner encore une fois la reproduction ci-dessous, n'est autre que le fameux florin d'or au type de Florence, au saint Jean-Baptiste au droit et à la fleur de lis épanouie au revers, sur lequel se lit la légende énigmatique FLOR EXC H ζ T.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1850, p. 380.

(2) *Même revue*, 1865, p. 434.



En la faisant connaître, il y a plus d'un demi-siècle, feu Chalon avait espéré recevoir une explication, sinon positive, du moins acceptable de sa légende, mais force lui fut d'en venir lui-même aux conjectures et de proposer la lecture FLOR^e-nus EX Comite ou EX Comitatu Hanonie, qui aurait pu se justifier, d'après lui, par la nécessité de retrouver des pièces d'or dont l'existence se trouve établie par la charte du 29 mars 1339 de l'empereur Louis de Bavière et par une ordonnance de l'an 1343, émanée de Jean de Beaumont, lieutenant de Guillaume II, comte de Hainaut.

Chalon attribua donc, faute de mieux, notre florin à Guillaume II, et l'on peut voir la pièce reproduite sous la rubrique de ce prince à la page xxiii de son premier supplément aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*.

Quinze ans plus tard, Morel Fatio, reprenant la question, dans un intéressant mémoire sur des *Monnaies de Cortemiglia et de Ponzone*, proposait, à son tour, de donner la pièce susdite aux marquis del Carretto, qui frappèrent monnaie dans les deux seigneuries italiennes précitées, et émettait l'avis que FLOR EXCH^hT pouvait aussi bien se lire FLOR(enus) EXCH^hT(reto), ou mieux EXCH^hT(rre-

tis). la forme *chareto* se rencontrant concuremment avec *careto* sur des monnaies des marquis de ce nom, frappées à Cortemiglia (1) et plusieurs exemplaires du florin qui nous occupe ayant été trouvés en Italie.

Il faut convenir que ni l'une ni l'autre de ces lectures, d'ailleurs peu conformes aux traditions et aux usages de l'épigraphie monétaire du moyen âge, n'étaient faites pour satisfaire les plus difficiles.

On ne tenait point compte, semble-t-il, de ce que la numismatique médiévale ne fournit aucun exemple d'une appellation monétaire suivie de la préposition latine *ex*, au lieu de *de*, pour indiquer le lieu de fabrication ou d'émission d'une monnaie ou le personnage au nom duquel elle était frappée.

En outre, la forme particulière sous laquelle se présentait la légende FLOR EXCET, avec deux lettres, les deux dernières, visiblement plus grandes que les autres, sur la plupart des exemplaires retrouvés du florin, ainsi que le différend au col d'aigle, qu'il porte au droit, devaient, comme on le verra plus loin, avoir une signification, qui passait inaperçue.

Somme toute, la pièce n'avait donc point encore

(1) M. Giuseppe Gavazzi, dans un article sur les monnaies des marquis del Carretto publié dans la *Rivista italiana di numismatica*, année 1902, p. 83, a repris pour son propre compte l'opinion de Morel-Fatio.

reçu d'attribution certaine, et il était loisible à quiconque d'en proposer une nouvelle, pourvu qu'elle pût paraître préférable aux deux précédentes.

Je dois à la vérité de dire que je chercherais encore la solution du problème, si l'idée ne m'était venue, lorsque je classai les monnaies des Croisades du Cabinet des médailles, de rapprocher la légende FLOR. EXC η T de celle des petits deniers tournois, assez peu connus, de la principauté d'Achaïe, qui portent d'un côté l'inscription FLORENS P. ACH, c'est-à-dire *Florens princeps Achaïæ*, et de l'autre DE CLARENZIA (*moneta* sous entendu), monnaie de Chiarenza (1).

Le FLORENS P. ACH des deniers et le FLOR. EXC η A du florin me parurent présenter tant d'analogie, que je n'hésitai pas à traduire FLOR. EXC η T par FLOR(ENS), au lieu de *florenus*, EXC(*omitibus*) η T(*noniæ*): Florent issu des comtes de Hainaut, alias Florent de Hainaut, prince d'Achaïe (1289-1297). J'étais d'autant plus porté à adopter cette interprétation que les lettres η T, qui terminent la légende FLOR EXC η T étaient, comme je l'ai dit plus haut et ainsi qu'on peut le voir sur le dessin du florin, reproduit en tête de cet article, visiblement plus grandes que les autres, et devaient, à mon sens, avoir une signification particulière.

La pièce ayant au surplus toujours eu pour les

(1) Capitale de la principauté d'Achaïe.

connaisseurs, parmi lesquels je citerai Morel-Fatio lui-même, MM. Picqué, de Witte, etc., qui n'ont point manqué de consigner le fait en leurs travaux (1), une apparence étrangère à nos contrées, et les premiers florins de Florence ayant été émis dès l'année 1251, selon Villani (2) et Abot de Bazinghen (3), mon attribution me parut, dès lors, présenter assez de vraisemblance pour que je pusse déjà en faire part en 1902 à mes collègues de la Société royale de numismatique.

Cependant, je me rendais fort bien compte que, pour que cette attribution fût parfaitement établie, certains points assez importants devaient encore être élucidés. Il restait, en effet, selon moi, à expliquer : 1° la présence, au droit de tous les exemplaires retrouvés de la pièce dont je m'étais occupé, du différend à la tête d'aigle à la suite de la légende S. IOHANNES B., différend qui n'apparaît sur aucune des monnaies des marquis del Carretto (4); 2° la variation du titre de l'or des exemplaires de cette même monnaie, lequel va pour ainsi dire de zéro (5) jusqu'à une pureté assez grande; 3° enfin, la fréquence des découvertes des florins à la

(1) Voy. DE WITTE, *Supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 20.

(2) *Histoire de Florence*. (Le storie fiorentine, lib. 6, cap. 54 e 55.)

(3) *Traité des monnaies*, t. I, p. 514.

(4) L'aigle se retrouve au contraire sur un bon nombre de monnaies des comtes de Hainaut.

(5) Voy. MOREL-FATIO, dans la *Revue belge de numismatique*, p. 436.

légende FLORΘXC ΗΤ dans le sol de l'Italie. Or, il se fait : 1° qu'un sceau (1) de Florent de Hainaut existe, sur lequel ce prince est représenté chevauchant vers la droite et portant, sur son casque et sur la tête de son cheval, précisément un aigle ; 2° que l'atelier monétaire des marquis del Carretto, à Cortemiglia, aux environs duquel des florins à bas titre et à la légende ΘXCΗΤ ont été trouvés, est connu par ses contrefaçons et a dû imiter les florins de Florence de même que ceux de Florent d'Achaïe, comme il a imité bien d'autres monnaies ; 3° que les relations suivies de Florent de Hainaut avec le royaume de Naples, ainsi que je le montrerai plus loin, ont dû ouvrir toutes grandes à ses monnaies les routes de l'Italie.

En voilà, me semble-t-il, plus qu'il ne faut pour appuyer l'attribution au frère de Jean d'Avesnes d'une monnaie d'or qui devait, non seulement flatter l'ambition d'un aussi jeune prince, mais lui être extrêmement utile dans ses relations avec l'étranger.

J'ajouterai cependant encore, à l'appui de ma thèse, qu'en émettant cette monnaie d'or, il ne me paraît pas impossible que Florent de Hainaut ait voulu imiter son frère Jean d'Avesnes, dont il se pourrait fort bien qu'on retrouvât un jour des

(1) Sceau de cire, rond, brisé, de 80 millimètres de diamètre, appendu à un document conservé aux Archives de Mons. Voy. SCHLUMBERGER, *Sceaux des feudataires et du clergé de l'empire latin de Constantinople*, dans le *Bulletin monumental*, 1897, p. 428.

pièces d'or, qui ne peuvent être autres que des florins au type de Florence, car un document reproduit par mon excellent confrère M. de Witte, dans son *Supplément aux recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut de feu Chalon*, dit effectivement que Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, cède le droit de fabriquer monnaie d'or et d'argent blanche et noire au lombard Bonsignour, de Noël 1303 au Noël suivant, ce qui ferait supposer qu'il en avait été frappé précédemment.

Il me reste, à présent, à faire connaître le personnage auquel je n'hésite plus à attribuer la paternité du florin à la légende FLOREXCHA, ainsi que l'État sur lequel il fut appelé à régner.

Ainsi qu'on le sait, la principauté d'Achaïe fut fondée en 1205 par Guillaume de Champlitte, au milieu de la dissolution de l'empire grec conquis par les croisés latins. Elle fut usurpée, l'année suivante, par Geoffroi de Villehardouin, neveu du fameux chroniqueur, qui y fonda une petite dynastie. Mort en 1223, il laissa deux fils : Geoffroi II et Guillaume, qui lui succédèrent l'un après l'autre. Guillaume, ayant laissé transporter le fief ci-devant impérial à la maison d'Anjou par le traité de Viterbe (signé entre l'empereur Beaudouin II et Charles I^{er} d'Anjou, roi de Sicile), se reconnut vassal de ce dernier et accorda la main de sa fille Isabelle à Philippe d'Anjou, fils de son suzerain.

Le 1^{er} janvier 1277, le prince Philippe, gendre de

Villehardouin, mourut, et, le 1^{er} mai de l'année suivante, Guillaume lui-même expira, après un règne agité de trente-trois ans.

La principauté d'Achaïe resta donc tout entière à la maison d'Anjou.

La chronique de Morée (1) et M. Schlumberger dans son bel ouvrage sur la *Numismatique de l'Orient latin* racontent que la jeune veuve de Philippe d'Anjou, Isabelle de Villehardouin, avait continué à résider à Naples pendant que son beau-père et après lui son beau-frère, Charles I et Charles II d'Anjou, régnaient en maîtres sur la principauté d'Achaïe. Dès le retour de Charles II dans sa capitale, les barons de Morée lui avaient dépêché deux d'entre eux pour lui demander un prince qui viendrait régner en Morée même et résider au milieu d'eux à Andravida. Il y avait alors à la cour de Naples un jeune chevalier, Florent d'Avesnes, allié par le sang aux princes angevins et que le régent Robert d'Artois avait nommé connétable de Sicile. Son grand-père, Bouchard d'Avesnes, avait épousé Marguerite de Constantinople, la plus jeune fille de l'empereur Baudouin. Son frère aîné, Jean, avait succédé en 1280 à leur grand-père comme comte de Hainaut. Lui, qui n'était que le sixième fils, n'avait obtenu, le 22 avril 1287, que deux

(1) *Le Livre de la Conquête* (ΒΙΒΛΙΟΝ ΤΗΣ ΚΟΙΝΤΕΣΤΑΣ, etc.) de la princée de la Morée, publié par BUCHON dans les *Recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies*, t. I, pp. 290 à 386.

petites seigneuries fort insuffisantes pour son ambition (les terres de Braine et de Hal), qui devaient retourner au comte de Hainaut au cas où il mourrait sans laisser d'enfants légitimes. Il avait, en conséquence, été prendre du service à la cour de Naples (1), où on l'avait engagé à demander la main de la princesse Isabelle. Florent sut se faire appuyer par quelques-uns des grands feudataires de Morée et fit agréer sa requête par le roi Charles II lui-même. Charles jugea que Florent était plus que personne en état de maintenir l'intégrité de la principauté dont il restait le suzerain, et se décida à l'envoyer en Morée, ainsi que sa femme Isabelle, plutôt comme bailes à vie qu'en qualité de princes véritables.

(1) Florent de Hainaut est appelé grand connétable du royaume de Sicile dans tous les rescrits des archives de Naples où il est mentionné.

Il était encore en Hainaut en l'an 1287, car on trouve dans le *Cartulaire des Archives de Mons* (voy. Monuments anciens du comte de Saint-Genois, 1^{re} partie) plusieurs diplômes de lui, à l'article des Pairies du Hainaut, Florent de Hainaut, sire de Braine, signe comme témoin, en novembre 1287, une promesse de Jeanne d'Alençon (E. 65, p. 262) En avril 1287, il fonde une chapelle perpétuelle en sa maison d'Estruen. L'acte de fondation (H. 161, p. 325) est en français, sur parchemin, et scellé de son scel en cire verte. Il avait aussi fondé une chapelle à la Houssière, ainsi que cela est rappelé dans un accord de l'année 1303 (H. 25, p. 302). En avril 1287, il reconnaît, par un acte en français, sur parchemin (J. 18, p. 332), avoir reçu, de son frère Jean d'Avesnes, les terres de Braine et de Hal, qui doivent retourner au comte de Hainaut au cas où il mourrait sans laisser d'enfants légitimes.

Il partit sans doute à la fin de cette même année, 1287, pour aller à Naples.

« Le 13 septembre 1289, Charles II, qui jusque-là avait porté personnellement le titre de prince d'Achaïe, fit préparer par Narjaud de Toucy, amiral de Sicile, des galères pour conduire en Morée la princesse Isabelle et son futur époux. Il reçut leur serment pour eux et leurs descendants, enjoignit aux barons de Morée de les reconnaître comme seigneurs légitimes, et fit abandon à la princesse des baronnies de Karytæna et de Bosselet. Mais, en même temps, il imposa au jeune couple une disposition spéciale destinée à assurer à jamais la prépondérance à la couronne de Naples sur les futurs princes d'Achaïe. Il fut convenu que si Florent mourait avant Isabelle, celle-ci pourrait régner seule ; mais que si elle se remariait contre la volonté royale, la Morée ferait aussitôt retour à la couronne de Naples. Les mêmes clauses furent stipulées au cas où l'héritier de Florent et d'Isabelle serait une fille (1). »

« Le 16 septembre le mariage princier fut célébré, et le nouveau seigneur d'Achaïe s'embarqua à Brindes avec Isabelle et un petit corps d'armée ; les princes touchèrent à Coron, où les Vénitiens leur firent bon accueil, et vinrent débarquer à Chiarenza, où ils furent reçus par l'ancien baile Nicolas II de Saint-Omer. Les barons réunis dans l'église des Franciscains prêtèrent serment à Florent, sous réserve de la fidélité due au roi,

(1) SCHLUMBERGER, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 294.

leur chef suprême. » Le prince entreprit aussitôt un voyage dans sa seigneurie, imprima à l'administration une impulsion énergique, réforma les impôts, punit les concussionnaires et se prépara à régner en homme juste. Le 21 juillet 1290, Charles II fit la déclaration que, sauf le droit de suzeraineté, toute la seigneurie utile d'Achaïe lui était transférée (1). »

Florent eut toutefois de longs démêlés avec le duc d'Athènes, avec les Vénitiens et avec plusieurs de ses vassaux, après avoir soutenu le despote Nicéphore I^{er} d'Épire, oncle maternel de sa femme, dans la guerre que celui-ci avait entreprise contre l'empereur Andronic Paléologue. « Il dut même, au mois de mai 1292, se rendre à Naples pour se justifier devant le roi de diverses accusations portées contre lui ; mais, dès le 16 juin, il rentra précipitamment en Morée, à la nouvelle de l'expédition du grand amiral Roger de Loria, partisan de l'infant Frédéric d'Aragon, héritier des droits de l'infortuné Manfred. Loria, après avoir pillé et ravagé les îles de l'Archipel, avait battu près de Zonclum, les barons de Morée, commandés par Jean de Tournay, seigneur de Kalavryta, qui fut fait prisonnier avec la plupart des siens. A la suite d'une entrevue avec la princesse Isabelle, Roger consentit cependant à relâcher les captifs et s'en alla plus loin continuer sa course

(1) SCHLUMBERGER, *Ouv. cité*, p. 294.

de véritable forban, au moment même où Florent regagnait ses États (1). »

Le 30 novembre 1293, poursuit M. Schlumberger, la princesse Isabelle mit au monde une fille, qui fut appelée Mathilde (Mahaut) et qui devait être plus tard, sur le trône d'Achaïe, le dernier rejeton du sang des Villehardouin (2).

« Le 4 février 1294, Charles II arma chevalier son fils puîné Philippe et lui donna la seigneurie de Tarente; le 13 mai de la même année, il fit ratifier le célèbre traité de Viterbe par l'impératrice titulaire Catherine de Courtenai, petite-fille de l'empereur Baudouin II, unique héritière de ses prétentions. Le traité avait été une première fois ratifié en 1274, par le père de la princesse, Philippe de Courtenai, mort en 1283. Catherine s'engagea, en outre, à ne jamais contracter mariage sans l'autorisation de la couronne de Naples, de sorte qu'en fait, tous les droits sur l'empire latin de Constantinople passèrent définitivement aux mains du roi Charles II. Le 13 août, enfin, celui-ci transmit ses droits de suzeraineté sur l'Achaïe, le duché d'Athènes, l'Albanie, Corfou, l'Épire, et, en général, toute la Romanie, à Philippe de Tarente, lequel devenait ainsi, en son lieu et place suzerain direct de toutes les seigneuries franques établie en ces contrées. »

« En septembre, Philippe épousa, à Naples,

(1 et 2) SCHLUMBERGER, *Ouv. cité*, p. 295.

Thamar, fille du despote Nicéphore I^{er}, et prit aussitôt lui-même le titre de despote qui lui fut octroyé par son beau-père, avec de vastes possessions en Épire comme dot de la princesse, et la ville de Lépante pour capitale de ces nouveaux territoires. »

« Florent de Hainaut eut aussi à lutter contre les Zassi (les *Chazy* de la *Chronique de Morée*, dont ces renseignements ont été extraits par M. Schlumberger) tribu slave établie en Tschakonie, et contre d'autres chefs slaves qui, en 1293, avaient réussi à s'emparer par surprise de Kalamata, soutenus en secret par les Grecs. Grâce à la trahison d'un autre Grec, le prince d'Achaïe put, dès l'année suivante, rentrer en possession de cette importante forteresse. »

« Lorsqu'arrivèrent les envoyés de Charles II chargés d'annoncer la transmission de droits faite à Philippe de Tarente par son père, et de réclamer en son nom l'hommage, Florent fit le récalcitrant. Il se rendit à Naples ; on réussit à y calmer quelque peu sa colère et à mettre également un terme à ses longues querelles avec le duc d'Athènes. »

« Il repartit en octobre pour l'Achaïe, emmenant avec lui son beau-frère Isnard de Sabran et sa belle-sœur Marguerite de Villehardouin, arrivée à l'âge nubile, et que celui-ci venait seulement d'épouser ».

« En 1296, Florent se rendit de nouveau à Naples, laissant la régence aux mains de la prin-

cesse Isabelle. Les Grecs profitèrent de son absence pour rompre aussitôt les trêves et s'emparer, par surprise, de la forteresse de Saint-Georges, clé de l'Arcadie. Ainsi fut brisée la longue paix conclue avec les Paléologue, et l'ancien état de guerre reprit de plus belle en Morée. Florent, revenu en hâte, alla mettre le siège devant Saint-Georges, pendant que la princesse Isabelle courait chercher des secours en Apulie. »

Forcé de se retirer, Florent revint prendre ses quartiers d'hiver à Andravida, où il mourut presque subitement, le 23 janvier 1297. Ce fut, dit M. Schlumberger, pour la Morée une perte irréparable que la fin prématurée de ce prince héroïque et chevaleresque.

FRÉD. ALVIN.
